

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-136

OBJET : Arrêté de circulation, lieu-dit "la Rivière", le Plessis-Grimoult

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise SOGETREL NORMANDIE DFS BL située 11B rue des Grèves 50300 AVRANCHES pour des travaux de remplacement de poteaux, au lieu-dit "La Rivière", Le Plessis-Grimoult, commune déléguée de les Monts d'Aunay, à partir du vendredi 12 novembre 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 : A partir du vendredi 12 novembre jusqu'au lundi 6 décembre 2021, l'entreprise SOGETREL NORMANDIE DFS BL est autorisée à empiéter sur la chaussée au lieu-dit "La Rivière" - Le Plessis-Grimoult 14770 LES MONTS D'AUNAY.

La circulation est maintenue dans ses conditions normales.

Article 2 : L'entreprise SOGETREL NORMANDIE DFS BL est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS)
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- L'entreprise SOGETREL NORMANDIE DFS BL,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à les Monts d'Aunay, le 05 novembre 2021.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON


